

Compte rendu

**RENCONTRE RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE VIGILANCE
DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Date	27 janvier 2022	Heure	11h30
Endroit	Rencontre virtuelle		
Rédigé par	Audrey Lanier	Signature	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue 2. Adoption de l'ordre du jour 3. Présentation des nouveaux membres 4. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 13 septembre 2021 5. Présentation et période de questions : Résultats des campagnes d'échantillonnage d'Automne 2021 6. Période de questions : Question de M. Paré concernant les GES de l'incinérateur 7. Présentation et période de questions : l'émission Découverte : Gestion des déchets au Québec 8. Questions diverses et variés 9. Sujets à suivre 			

ÉTAIENT PRÉSENT-ES		
<i>Membres votant-es</i>	Micheline Boutin	Conseil de quartier des Chutes-Montmorency
	Marcel Paré	Conseil de quartier de Maizerets
	Pascal Marier-Dionne	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
	Adeline Lémeré-Lahaye	Conseil de quartier de Lairét
	Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement, milieu environnemental
	Olivier Colombe	Craque-Bitume
	Réal Carron	Les Amies de la Terre
	Marie-Josée Asselin	Vice-présidente du comité exécutif - Conseillère municipale du District Loretteville-Les Châtelés
	Jackie Smith	Élue District Limoilou
	Claude Villeneuve	Élu District de Maizeret-Lairét
<i>Membres non- votant-es</i>	Cécile Cagnet	Prévention et contrôle environnemental, Ville de Québec
	Mathieu Alibert (invité)	Directeur, Prévention et contrôle environnemental, Ville de Québec
	Nadine Allain-Boulé	Direction régionale de santé publique
	Richard Laramée	Directeur, valorisation énergétique, Ville de Québec
	Mathieu Fournier	Directeur soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles, Ville de Québec
	Charles-Éric Bernier	Directeur Environnement à la CMQ (en remplacement de Mme Marie-Christine Alarie, absence exceptionnelle)
	Carl Desharnais	Valorisation énergétique, Ville de Québec
	Audrey Lanier	Coordonnatrice du CVGMR

Objet COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC	Date 27 janvier 2022
Début de la réunion : 11h30	Suivis
<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>Suite aux dernières élections, la présidence du CVGMR est devenue vacante. Monsieur Caron signale que les modalités de fonctionnement de notre comité (en conformité avec l'article 74 du REIMR) prévoient que c'est au comité de désigner, parmi ses membres votants, la personne qui présidera ses travaux. S'ensuit une discussion pour s'assurer d'une compréhension commune de cette modalité de fonctionnement. Suite à cette discussion, madame Asselin présente sur le champ sa candidature à la présidence et s'engage à assurer les suivis relevant de la Ville d'ici la prochaine réunion du comité. Des membres votants demandent de voir appliquer les règles prévues pour la nomination à la présidence et de reporter le vote à la prochaine rencontre du comité, s'il y a lieu.</p>	Ajouter à l'ordre du jour l'élection de la prochaine présidente
<p>2. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Présentation de l'ordre du jour</p> <p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>➤ <i>Proposée par Micheline Boutin, appuyé par Marie-Josée Asselin</i></p>	
<p>3. Présentation des nouveaux membres</p> <p>Suite à l'arrivée de nouveaux membres au sein du CVGMR, les membres se présentent les uns après les autres.</p>	
<p>4. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 13 septembre 2021</p> <p>Adoption du compte-rendu de la rencontre du 13 septembre 2021</p> <p><i>Proposée par Micheline Boutin, appuyé par Adeline Lémeré-Lahaye</i></p>	
<p>5. Présentation et période de questions : Résultats des campagnes d'échantillonnage d'Automne 2021</p> <p><i>Cécile Cognet, ing. Conseillère en environnement - Division prévention et contrôle environnemental - Ville de Québec</i></p> <p>Résumé campagne de septembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La 2^e campagne annuelle d'échantillonnage par Consulair s'est déroulée entre les 8 et 16 septembre : <ul style="list-style-type: none"> • Brûleurs au gaz naturel tous en fonction pour l'ensemble des quatre fours • Avec 3 essais par four, en conditions d'opération normale • Four 4 échantillonné – rappelons que ce dernier était non opérationnel ce printemps (bris-fuite) • Tournage de l'émission Découverte diffusée sur Radio-Canada le 9 janvier 2022 ➤ Le suivi des émissions atmosphériques est sujet aux normes du RAA (règlement sur l'assainissement de l'atmosphère - provincial). Mais pour certains paramètres non réglementés, ce suivi est comparé, à titre indicatif, aux teneurs type des lignes directrices du CCME (conseil canadien des ministres de l'Environnement – fédéral) lesquelles n'ont pas de valeur légale sur le territoire québécois ➤ Notez que le RAA exige un seul suivi annuel pour l'incinérateur. La Ville réalise donc une 2^e campagne de façon optionnelle et proactive. <p>Paramètres réglementés (RAA) : (Annexe 1)</p>	Envoyer le rapport final aux membres (répondu le 3 février 2022)

Objet COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC	Date 27 janvier 2022
Début de la réunion : 11h30	Suivis
<p>Respect des normes pour tous les paramètres échantillonnés aux fours 1 à 4 incluant le monoxyde de carbone (pour déjà une 2^e campagne d'affilée) À l'exception des dioxines-furannes au four 4 (dépassement d'environ 4 fois la norme)</p> <p>Qt : Monsieur Marier-Dionne se demande si les PM_{2,5} et PM₁₀ sont considéré, puisque la norme demande de considérer seulement la masse totale des composantes. R : Madame Cognet répond que les particules sont respectées. Le rapport annuel détaille cet aspect. Qt : Madame Smith demande quelles sont les sanctions pour le non-respect des normes ? R : Madame Cognet explique que la Ville déclare au Ministère, ce dernier fait l'analyse des données. Pour le moment, aucune sanction administrative n'a été donnée, de temps en temps des questionnements de la part du ministère.</p> <p>Qt : Monsieur Paré explique que les PM_{2,5} sont inquiétantes pour le quartier de Maizeret. Est-ce que ces particules sont prises en compte. R : Madame Cognet demande à Monsieur Paré de lui envoyer la question directement, avec le document de référence.</p> <p>Dioxines-Furannes aux 4 fours, durée de l'essai selon la norme RAA : 4 heures, reprise des essais la semaine du 31 janvier. Qt : Madame Boutin demande si les feuilles ont un impact sur les dioxines-furannes. R : Monsieur Laramée répond qu'il y a eu une différence dans les résultats DF entre les 4 fours, alors qu'ils sont alimentés de façon égale. Cela est donc difficile à expliquer. R : Madame Allain-Boulé explique que les dioxines-furannes sont des composées toxiques, les effets à la santé sont plus sur du long terme. https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/vie-saine/votre-sante-vous/environnement/dioxines-furanes.html</p> <p>Paramètres non réglementés (CCME) : (Annexe 2) Respect des teneurs types pour les paramètres échantillonnés aux fours 1 à 4 (HAP, BPC, métaux, SO₂) Respect des autres teneurs types pour les paramètres échantillonnés aux fours À l'exception des CB au four 4 et NO_x au four 1 et comme au printemps, Consulair ne peut pas interpréter les CP du fait du changement de laboratoire (question de limite de détection utilisée)</p> <p>Dioxines-Furannes aux 4 fours, reprise des essais la semaine du 31 janvier (résultats en avril). Durée de l'essai selon RAA : 240 minutes (4h) et 48 mesures prises par essai.</p> <p>Madame Cognet ajoute que dès que les mesures sanitaires le permettront les membres pourront aller visiter l'incinérateur.</p> <p>Monsieur Desharnais rappelle que cette année, un élément va réduire les sources de pollution pour l'incinérateur. En effet, l'usine de bio méthanisation va permettre d'aider le fonctionnement de l'incinérateur, avec les boues qui seront envoyées en bio méthanisation. Monsieur Desharnais montre certaines photos sur l'avancement de l'usine de biométhanisation. Madame Cognet explique que la campagne du printemps 2022 devrait être la dernière sans l'usine de biométhanisation. Celle de l'automne sera sans les boues. Qt : Madame Boutin demande s'il pourra possible de visiter l'usine de biométhanisation ? R : Monsieur Desharnais explique que ce sera possible à l'automne.</p>	<p>Questions déposées par M. Paré</p>

Objet COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC	Date 27 janvier 2022
Début de la réunion : 11h30	Suivis
<p>Qt : Madame Smith demande si la Ville a trouvé repreneur pour les digestats ? R : Monsieur Desharnais répond que pour le moment le digestat n'est pas un revenu. Des agriculteurs le récupère pour l'épandre. Pour le moment, c'est un coût pour la Ville. La Ville travaille avec d'Université pour pouvoir vendre les digestats mêmes en quincaillerie.</p>	
<p>6. Période de questions : Question de M. Paré concernant les GES de l'incinérateur</p> <p>Madame Cognet répond que les émissions de CO2 totales sont calculées à partir des volumes échantillonnés aux cheminées et analysés par infrarouge (CO2 total, c-a-d biogénique et fossile) et en fonction des heures d'opération annuelles pour chaque ligne, on calcule les émissions annuelles. Ensuite à l'aide de l'échantillonnage (ATSM-D7459-08) et des analyses radiocarbone (ASTM-D6866-08), permettant de mesurer la portion fossile et de déduire la portion biogénique, on obtient le pourcentage moyen par ligne de CO2 fossile vs biogénique, duquel on calcule les émissions pour les fins de déclaration. Plus de détails en Annexe 3</p>	
<p>7. Présentation et période de questions : l'émission Découverte : Gestion des déchets au Québec Lien pour visionner l'émission : https://ici.radio-canada.ca/tele/decouverte/site/episodes L'équipe de tournage est venue 2 jours complets. L'équipe prenait les images qu'elle souhaitait. La Ville était très satisfaite suite à la présentation de l'incinérateur. Qt : Monsieur Paré aurait souhaité qu'il y ait deux aspects du reportage, avec des groupes environnementaux en plus. Qt : Monsieur Réal revient sur l'aspect compostage du reportage, qui n'était pas vraiment présent. Cependant des citoyens de la municipalité comme Drummondville ont apprécié le reportage.</p>	
<p>8. Divers : - Autres points : déchets verts Madame Boutin fait part d'une question d'un citoyen qui a de bonnes quantités de fleurs à se départir. Comme ce dernier ne souhaite pas les ensacher pour les mettre à la collecte des résidus verts et que les écocentres les refusent, il souhaite savoir si d'autres options existent à Québec. Monsieur Fournier explique d'abord que les sacs contenant les feuilles et autres résidus verts ramassés par la collecte des résidus verts sont recyclés alors que leur contenu est composté. L'ensachage est nécessaire compte tenu des grandes quantités impliquées. Si le citoyen ne souhaite néanmoins pas ensacher ses fleurs, l'écocentre commercial de Matrec sur le boulevard Jean-Talon est en mesure de les accepter moyennant des frais. Cela étant, l'herbicyclage et le feuillicyclage sont des solutions à privilégier et recommandées par la Ville de Québec. À cet égard, les membres proposent à ce citoyen de déchiqueter ses fleurs afin de pouvoir les réutiliser comme amendement in situ et ainsi éviter leur collecte et leur transport. Il est en outre proposé de favoriser des plantes et fleurs vivaces plutôt que des fleurs annuelles afin de diminuer les quantités de déchets organiques produits année après année. Les membres soulignent l'importance de communiquer et d'éduquer la population sur ces sujets.</p> <p>- Plan d'action Monsieur Carron propose que Madame Asselin fasse un plan de travail sur l'année, pour que les membres puissent faire des propositions à leur tour.</p> <p>- Calendrier des prochaines rencontres</p>	<p>Préparer un plan d'action avec Madame Asselin</p>

<i>Objet</i> COMITÉ DE VIGILANCE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC	<i>Date</i> 27 janvier 2022
<i>Début de la réunion : 11h30</i>	Suivis
<ul style="list-style-type: none"> • 17 février • 17 mars • 21 avril • 19 mai 	
9. Prochains sujets : Élection de la présidente Suivi PMGMR Suivi PMO Suivi Plan de travail	

Annexe 1 : Résultats septembre 2021 (Paramètres réglementés (RAA))

Concentration corrigée à 11% O2	Unité	Norme Qc	no four	essai 1	essai 2	essai 3	Moyenne
Particules	mg/m3R	20	four 1	1,07	1,88	0,55	1,17
			four 2	0,64	0,73	1,44	0,93
			four 3	0,66	1,65	0,84	1,05
			four 4	0,78	0,31	0,99	0,70
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/m3R	50	four 1	8,55	27,30	32,40	29,90
			four 2	33,30	33,00	25,90	30,70
			four 3	21,10	23,70	26,10	23,60
			four 4	20,80	25,90	27,30	24,70
Mercure (Hg)	µg/m3R	20	four 1	0.6697	0.6340	0.5691	0.6243
			four 2	0.7436	0.6172	0.5566	0.6391
			four 3	7.629	1.406	0.5839	3.206
			four 4	0.8652	0.4477	0.3014	0.5381
Monoxyde de carbone (CO)	mg/m3R	57	four 1	39.5	23.4	24.7	24.0
			four 2	58,1	41,8	31,7	43,9
			four 3	39.6	45.4	47.0	44.0
			four 4	35.6	26.2	50.8	37.5
Dioxines et furannes	ng/m3R	0,08	four 1	0.0001566	0.001714	0.0007643	0.001239
			four 2	0.0003898	0.0005057	0.0005527	0.0004828
			four 3	0.002610	0.002217	0.0004884	0.001772
			four 4	0.7618	0.1820	0.09039	0.3447

Annexe 2 : Paramètres non réglementés (CCME)

Concentration corrigée à 11% O2	Unité	Teneur type	no four	essai 1	essai 2	essai 3	Moyenne
HAP détectés visés	µg/m3R	5	four 1	0,5009	0,1393	0,4204	0,3535
			four 2	0,3775	0,1273	0,0492	0,1847
			four 3	0,1427	0,2566	0,06032	0,1532
			four 4	2,542	0,8653	0,7711	1,393
BPC totaux	µg/m3R	1	four 1	< 0.00553	< 0.00422	< 0.00423	< 0.00422
			four 2	< 0.00387	< 0.00499	< 0.00492	< 0.00460
			four 3	< 0.00501	< 0.00508	< 0.00503	< 0.00504
			four 4	< 0.0173	< 0.00485	< 0.00761	< 0.00993
Arsenic (As)	µg/m3R	1	four 1	< 0.2912	< 0.2525	< 0.2739	< 0.2725
			four 2	< 0.2501	< 0.2604	< 0.2821	< 0.2642
			four 3	< 0.3324	< 0.3491	< 0.3195	< 0.3337
			four 4	< 0.3015	0.3060	< 0.3107	0.3061
Cadmium (Cd)	µg/m3R	100	four 1	0.2006	0.2357	0.1644	0.2002
			four 2	0.1387	0.1823	0.2206	0.1805
			four 3	< 0.1496	0.1840	0.1627	0.1654
			four 4	< 0.1357	0.1728	< 0.1398	0.1494
Chrome (Cr)	µg/m3R	10	four 1	1.294	0.8977	0.6087	0.9335
			four 2	0.6595	0.7813	0.6412	0.6940
			four 3	1.695	1.936	0.6681	1.433
			four 4	2.080	3.372	2.175	2.542
Nickel (Ni)	µg/m3R	aucune teneur	four 1	2.394	0.9819	1.004	1.460
			four 2	0.6140	0.9115	0.6155	0.7137
			four 3	0.6316	1.555	0.6100	0.9322
			four 4	1.568	1.502	1.367	1.479
Plomb (Pb)	µg/m3R	50	four 1	1.877	1.936	1.644	1.819
			four 2	1.342	1.328	1.795	1.488
			four 3	< 1.496	1.904	1.772	1.724
			four 4	1.417	1.621	< 1.398	1.479
Dioxyde de soufre (SO2)	mg/m3R	260	four 1	6.91	13.5	19.0	16.2
			four 2	22.9	23.6	6.51	17.7
			four 3	16.3	11.6	8.82	12.3
			four 4	22.9	25.9	18.1	22.3

Concentration corrigée à 11% O2	Unité	Teneur type	no four	essai 1	essai 2	essai 3	Moyenne
Chlorophénols visés	µg/m3R	1	four 1	nd	nd	nd	nd
			four 2	nd	nd	nd	nd
			four 3	nd	nd	nd	nd
			four 4	2,35	nd	nd	nd
Chlorobenzènes visés	µg/m3R	1	four 1	0,169	0,270	0,260	0,265
			four 2	0,285	0,262	0,153	0,233
			four 3	0,363	0,348	0,377	0,363
			four 4	3,42	1,63	0,993	2,01
Oxydes d'azote (NOx)	mg/m3R	400	four 1	429	428	447	437
			four 2	352	335	234	307
			four 3	256	291	228	258
			four 4	213	167	165	181

Annexe 3 : Réponse à M. Paré (GES - incinérateur)

Année	Dioxyde de carbone CO ₂			Méthane - CH ₄	Protoxyde d'azote - N ₂ O	Émissions de GES <u>fossiles</u>	Émissions de GES <u>totales</u> , (incluant le CO ₂ fossile ET biogénique) en t CO ₂ e
	Total (mesure directe infrarouge)	Portion biogénique	Portion fossile				
2017	253 890	172 645	81 245	2 194	6 765	90 204	262 849
2018	229 261	155 897	73 364	2 343	5 176	80 883	236 780
2019	234 294	156 454	77 840	2 333	8 219	88 392	244 846
2020	258 225	159 828	98 397	2 289	10 591	111 277	271 105